



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 6 mai 2015

LE PREMIER MAI À LA RÉUNION



La manifestation du Premier Mai à la Réunion a rassemblé un millier de travailleurs. Salaires, emploi, conditions de travail, respect des travailleurs dans les entreprises, opposition à la politique anti-ouvrière du gouvernement, voilà sur quoi portaient les slogans et prises de parole.

Celles et ceux qui étaient dans la rue ce jour-là à Saint Denis ont tenu à rappeler au patronat et à ceux qui gouvernent qu'ils ne se laisseront pas dépouiller sans réagir et qu'il faudra compter avec eux, et espérons-le, demain, avec les réactions de l'ensemble des travailleurs.

La classe ouvrière n'a pas à payer les conséquences du fonctionnement fou d'un système économique et social dont elle n'est pas responsable et qui ne profite qu'au patronat. La crise, c'est elle qui

la subit par la montée du chômage, l'érosion de son pouvoir d'achat et la précarité de sa vie.

Les travailleurs, les chômeurs, les retraités et les jeunes aspirent à une société plus juste. Ce n'est pas le chemin pris par la société aujourd'hui où règne la loi du plus fort et l'individualisme forcené.

Au-delà des luttes pour les salaires, pour l'emploi pour tous, les travailleurs et leurs organisations syndicales, dont la CGTR, luttent pour une société plus fraternelle, une société débarrassée de l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce combat est plus que jamais à l'ordre du jour et il y a toujours des hommes et des femmes pour le mener !

LE 1ER MAI DANS LE MONDE



Le Premier Mai est une journée internationale de manifestation et de lutte des travailleurs. En France, suite aux manifestations du 9 avril contre la politique d'austérité du gouvernement Valls, des centaines de milliers de travailleurs sont à nouveau descendus dans la rue.

En Angleterre, en Belgique, en Allemagne, les travailleurs ont fait de même, victimes qu'ils sont de la même politique. En Italie, la mobilisation des travailleurs a été particulièrement massive dans les villes industrielles du nord du pays comme Milan où des affrontements avec la police ont eu lieu.

En Turquie, le gouvernement a interdit tout rassemblement syndical sur la place Taksim à Istanbul, utilisant la répression policière contre les manifestants dont plusieurs dizaines ont été arrêtés et malmenés.

En Iran où toutes les manifestations de travailleurs étaient interdites depuis 2007, le nouveau gouvernement, adoptant une politique un peu plus libérale, les a à nouveau autorisées cette année. Les

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

travailleurs ont saisi cette opportunité pour se faire entendre par dizaines de milliers à Téhéran ce 1er Mai : "La sécurité au travail", "le droit à la sécurité sociale" et "le paiement à temps des salaires", telles étaient les revendications inscrites sur leurs calicots. Malheureusement, ces justes revendications étaient accompagnées d'autres visant les travailleurs immigrés (en particulier les travailleurs Afghans) accusés d'être responsables du chômage des ouvriers iraniens... alors que seuls les patrons sont responsables de cette situation et en profitent.

En Corée, à Séoul, plus de 100 000 personnes, selon les syndicats, 38 000 selon la police, ont pris part à deux rassemblements distincts.

« Nous écraserons par une grève générale toute tentative du gouvernement de supprimer les droits des travailleurs », a averti à cette occasion le président de la Fédération des syndicats coréens, Kim Dong-man, le gouvernement conservateur cherchant à rendre plus simples les embauches et les licenciements en vue, dit-il, d'introduire plus de « flexibilité » sur le marché du travail.

Partout dans le monde, les travailleurs luttent contre l'exploitation. Pour être plus fort dans leur combat, un seul principe doit les guider : « Travailleurs de tous les pays, unissons-nous ! »

PROTÉGEONS NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

Début janvier 2015, le prix de l'électricité augmentait de 2,5 %. En 5 ans, le prix de cette énergie a augmenté de 20 %. Début mars 2015, la bouteille de gaz voyait son prix augmenter de 1,8 % s'affichant à 17,67 euros. Ce 1er Mai, une nouvelle augmentation de 6,85 % le faisait passer à 18,88 euros.

Électricité et gaz sont des produits de première nécessité. L'augmentation de leurs prix grève lourdement le budget des travailleurs d'autant plus que les salaires n'augmentent quasiment plus.

Le gouvernement, contre toute évidence, affirme que les prix baissent et que les salaires, les retraites et les minima sociaux n'ont plus besoin d'être augmentés. C'est un mensonge éhonté, mais les patrons prennent appui sur cette déclaration pour n'augmenter les salaires que de quelques dixièmes de point, voire pour ne plus les augmenter du tout.

Pour la CGTR, les salaires, les retraites et les minima sociaux doivent suivre mensuellement la hausse réelle des prix. Cette revendication a un nom, c'est l'Echelle Mobile des Salaires. Et c'est en imposant, entre autres mesures, l'instauration de ce mécanisme au patronat que les travailleurs pourront enrayer la perte de leur pouvoir d'achat.

VIRAPOULLÉ CONDAMNÉ EN COUR D'APPEL

La chambre sociale de la Cour d'Appel de Saint Denis a rendu un arrêt le 27 janvier 2015 condamnant Mr Laurent Virapoulé, directeur général de Pêche Avenir, à requalifier le contrat CDI à temps partiel TTS signé en 2005 avec sa femme de ménage en CDI à temps complet.

Ce monsieur n'avait en effet précisé dans le contrat de travail de sa salariée ni le nombre d'heures hebdomadaires, ni « la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois » si bien que celle-ci se retrouvait être à sa disposition 24 heures sur 24. Il ne respectait pas non plus les repos hebdomadaires et ne compensait les nuits passées à garder ses enfants qu'à hauteur de 4 heures.

La Cour d'Appel l'a donc condamné verser à celle-ci la somme de 26 778, 57 € au titre de « rappels de salaire, dommages et intérêts pour non respect du repos hebdomadaires, indemnité de préavis et licenciement sans cause réelle et sérieuse » (Laurent Virapoullé avait contesté dans un premier temps la demande de rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur formulée par la salariée).

Ce jugement constitue donc un avertissement pour tous les patrons qui s'imaginent qu'avec le TTS ils peuvent se permettre d'exploiter sans limite les travailleurs. Il leur rappelle que le Code du Travail leur interdit de franchir certaines limites.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68